

Chargement/Déchargement à quai

Equipez-vous pour sécuriser

Secteurs d'activité : Tous

Les quais de chargement/déchargement des marchandises sont fréquents dans les entreprises, quelle que soit leur activité, commerce alimentaire et non-alimentaire, industrie, entreprise de transport, activité tertiaire, etc.

1. Les risques



Les quais de chargement/déchargement constituent des espaces de travail dont l'exploitation induit ou peut induire, des déplacements piétons avec ou sans matériel de manutention, la présence de différents acteurs internes et/ou externes à l'établissement, des mouvements de véhicules pour mise en position, la mise en œuvre de matériel de jonction quai / véhicule...

Ces activités exposent vos salariés à des risques :

- de chute de hauteur
- de chute de plain-pied
- d'écrasement
- de troubles musculosquelettiques

Ces différents éléments mettent en évidence la nécessité d'engager une réflexion, avec les utilisateurs internes et externes, sur les conditions d'utilisation en sécurité de vos quais.

2. Les mesures de prévention

Les « bonnes pratiques » présentées dans la suite de ce document constitue une situation de travail acceptable.

Elles peuvent donc servir de base à votre projet d'amélioration et doivent être adaptées afin de prendre en compte vos contraintes (environnement, spécificité d'activité, etc.)

Toutefois, assurez-vous que les mesures de prévention retenues permettent de supprimer les risques évoqués précédemment ou, si cela est impossible, d'en limiter les conséquences en cas d'accident du travail.

Le conducteur, croyant que le chargement de sa remorque est terminé, avance son véhicule de quelques mètres pour fermer les portes.

Le magasinier poursuit le chargement avec son chariot transportant une palette « haute ».

Il ne constate pas la rupture de la liaison quai/véhicule.

Le chariot chute entre la quai et le véhicule.

Le salarié est amputé de l'avant-bras.

Un salarié effectue le rangement d'une palette stockée sur le quai, à l'aide d'un transpalette électrique. Lors d'une manœuvre, il recule au niveau d'une zone de recette de marchandises donnant sur le vide. Il chute et est écrasé par le matériel. Le salarié meurt.

Le quai est exempt de matériel de jonction. Le hayon élévateur du véhicule est utilisé pour faire la liaison du PL avec le quai. Il cède sous la charge lors du passage d'une palette déplacée à l'aide d'un transpalette électrique. L'engin bascule dans le vide. Le cariste s'en sort indemne...

- La protection contre les chutes de hauteur
 - Equipez vos zones de recette d'un matériel de liaison motorisé.
Son type - *pont de liaison, niveleur, etc.*- dépendra de l'environnement dans lequel il est installé - *quai ouvert, quai fermé, etc.* –
Il devra garantir la protection contre les chutes pendant et en dehors des phases de chargement/déchargement.



- Protégez vos quais des accès au vide (garde-corps, escalier, etc...)

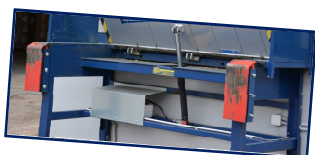


- La protection contre les départs intempestifs.
Assurez-vous du maintien à quai du véhicule pendant les opérations.
 - Installez un système de calage ou blocage fournissant l'information de présence effective d'un véhicule à quai.



- Asservissez le fonctionnement du pont de liaison, du niveleur, de la porte sectionnelle, des barrières de quai, etc., à la détection du véhicule à quai (*exploitez l'information du système de calage/blocage*)

- La protection contre les risques de heurt et d'écrasement lors des manœuvres
 - Intégrez une zone refuge à vos éléments de jonction quai/véhicule avec des tampons/butées de 500mm



- Guidez la mise à quai des véhicules et matérialisez les cheminements piétons



Pour aller plus loin



- Conception et rénovation des quais, pour l'accostage, le chargement et le déchargement en sécurité des poids lourds, guide INRS réf ED 6059

